

## delais de paiement apres un jugement

Par **brenda**, le **17/04/2009** à **21:34**

bonjour , j'ai mis ma société au prud'hommes pour licenciement abusif j'ai perdu une 1ère fois , j'ai fait appel et j'ai gagné cette fois-ci, le jugement a été rendu le 19 février 2009, ils avaient jusqu'au 19 avril pour aller en cassation , j'ai eu mon avocat au téléphone et il m'a dit que cela faisait 2 fois quelle les relances , et qu'ils avaient 15 jours pour payer et que si ils ne payent pas il fallait avoir recours vers un huissier , j'ai voulu savoir combien de temps cela pouvait durer , et si ils payent combien de temps l'avocat garde le chèque en dépôt de consignation , car cela fait 2 ans que l'affaire dure est je suis sous les nerfs de ne pas savoir c'est pour cela que je viens vers vous . Merci d'avance